

Extrait du registre des décisions

Bureau du 20 avril 2017

Objet : RD - Approbation d'une convention de partenariat dans le cadre de l'opération collaborative « animation et mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville - web quartier » au titre de l'investissement territorial intégré du FEDER 2014-2020

- date de convocation le 14 avril 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt avril à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole - Cœur des Bauges, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 36

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Jean-Luc Berthalay

Challes-les-Eaux

Chambéry

Josiane Beaud - Driss Bourida - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet

La Ravoire

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Pierre Hemar

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Gérard Marcucci

Saint-Alban-Laysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Michel André à Gérard Marcucci - de Marc Chauvin à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Jean-Marc Léoutre - de Lionel Mithieux à Michel Dyen

- conseillers excusés : 12

François Blanc - Stéphane Bochet - Albert Darvey - Philippe Dubonnet - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Christian Gogny - Daniel Grosjean - Sylvie Koska - Alain Thieffinat - Philippe Trepier - Jean-Maurice Venturini

Bureau du 20 avril 2017

délibération **n° 068-17**

objet **RD - Approbation d'une convention de partenariat dans le cadre de l'opération collaborative « animation et mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville - web quartier » au titre de l'investissement territorial intégré du FEDER 2014-2020**

Lionel Mithieux, vice-président chargé de l'urbanisme, du projet d'agglomération et des évolutions de compétences, en lien avec Driss Bourida, vice-président chargé du renouvellement urbain, de la politique de la ville et de l'action sociale, rappelle que suite à l'appel à projets de la Région Rhône-Alpes concernant les fonds européens au bénéfice des quartiers sensibles, Chambéry métropole a déposé un dossier de candidature pour bénéficier d'un investissement territorial intégré (ITI) au titre du volet urbain du programme opérationnel FEDER/FSE 2014-2020, afin de soutenir un projet intégré en cohérence avec les orientations définies au Contrat de ville.

En 2015, la Région Rhône-Alpes a sélectionné Chambéry métropole pour bénéficier d'un ITI pour un montant maximum de FEDER de 5 millions d'euros pour la période 2015-2020.

Une convention de partenariat pour la mise en œuvre de cet ITI a été signée le 2 décembre 2015 entre la Région et la Communauté d'agglomération.

L'objectif thématique 2 est d'améliorer l'accès aux TIC et notamment de développer les compétences numériques à tous les âges de la vie (362 000 € de FEDER fléchés).

Dans ce cadre, il est nécessaire de signer une convention financière qui a pour objet de définir les conditions de réalisation de l'opération collaborative « animation et mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville », pour une première phase, sur les thématiques « insertion », « accès aux droits » et « participation des habitants ».

Cette convention fixe les modalités de partenariat entre le bénéficiaire chef de file Chambéry métropole - Cœur des Bauges (organisme intermédiaire) et ses partenaires (association Bien Lire et Ecrire, association Régie Plus, centre social et d'animation du Biollay, Café Biollay et Confédération syndicale des familles).

L'opération collaborative (1^{ère} phase) est d'un montant prévisionnel de 272 463,62 € et concerne la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 août 2019.

Le montant FEDER prévisionnel total (tous partenaires confondus) pour cette 1^{ère} phase s'élève à 117 023 €.

Vu le règlement de l'Union européenne n°1303/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant dispositions communes relatives au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion, au Fonds européen agricole pour le développement rural et au Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche, portant dispositions générales applicables au Fonds européen de développement régional, au Fonds social européen, au Fonds de cohésion et au Fonds européens pour les affaires maritimes et la pêche, et abrogeant le règlement (CE) n° 1083/2006 du Conseil,

Vu la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a prévu l'articulation du Contrat de ville avec le volet territorial du CPER et les fonds structurels européens qui doivent prendre en compte la géographie prioritaire,

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de politique de la ville,

Vu la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 portant délégation de compétences du Conseil communautaire au Bureau pour l'approbation des conventions conclues pour la mise en œuvre de la politique de la ville,

Vu le Contrat de ville signé le 17 juillet 2015,

Vu la convention de partenariat pour la mise en œuvre de l'ITI FEDER 2014-2020 signée le 2 décembre 2015 entre la Région et la Communauté d'agglomération,

Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** le projet de convention de partenariat pour l'opération collaborative « animation et mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville – web quartier » dans le cadre de l'ITI FEDER entre l'association Bien Lire et Ecrire, l'association Régie Plus, le centre social et d'animation du Biollay, le Café Biollay, la Confédération syndicale des familles et le chef de file Chambéry métropole - Cœur des Bauges,

Article 2 : **autorise** le président à signer la convention et à la mettre en œuvre,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 068-17

Objet de l'acte :	RD - Approbation d'une convention de partenariat dans le cadre de l'opération collaborative « animation et mise en œuvre du plan des usages du numérique dans les quartiers en politique de la ville - web quartier » au titre de l'investissement territorial intégré du FEDER 2014-2020
Thème Préfecture :	8 - Domaines de compétences par thèmes 5 - Politique de la ville-habitat-logement
Date de l'acte :	20 avril 2017
Annexe :	Convention FEDER;Annexe 1 à la Convention;Annexe 2 à la convention;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20170420-lmc1H19456H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H19456H1

Date de transmission en Préfecture :	02 mai 2017
Date de réception en Préfecture :	02 mai 2017